

Dire le développement durable

L'environnement est devenu un champ d'informations nouveau qui ne cesse de s'étendre, marqué par la création démultipliée d'obligations d'informer, l'élaboration et la livraison d'un nombre croissant d'informations, la volonté de produire et rendre publique une information exhaustive, non hiérarchisée, accessible par tous et partout. C'est aussi le berceau d'expérimentations de nouvelles modalités de dialogue et de débat, des conférences de citoyens aux débats publics, qui voient se profiler la figure du citoyen vigilant et la perspective d'une démocratie délibérative, nouvel idéal contemporain. Reste une difficulté majeure : conjuguer la complexité avec un principe d'intelligibilité et d'accessibilité des messages, introduire de la certitude dans l'incertitude du savoir, initier le changement dans les comportements sans bloquer ni bouleverser.

par Nicole D'ALMEIDA* et Béatrice JALENQUES-VIGOUROUX**, *Université de Paris IV-Sorbonne, Celsa*

Cet article envisage la question environnementale et de développement durable à la lumière des sciences de l'information et de la communication, discipline transversale qui s'approprie cette question depuis quelques années, proposant de la penser sous l'angle de la production, de la circulation et de la médiatisation de discours produits par des acteurs sociaux d'horizons distincts.

L'environnement est devenu un champ d'informations nouveau qui ne cesse de s'étendre et qui est marqué par la création démultipliée d'obligations d'informer. De la réglementation concernant l'étiquetage des produits à la création de l'Agence européenne pour l'environnement via la convention d'Aarhus (1998) et la loi NRE imposant, depuis 2002, aux entreprises cotées au premier marché un nouveau volet d'informations, l'environnement suscite un besoin et surtout une offre d'informations abondantes. Il est l'objet d'une prise de parole et d'informations que les acteurs publics, économiques et associatifs façonnent et proposent sous des formats variés. L'élaboration et la livraison d'un nombre croissant d'informations participent d'une idéologie de la transparence que la question environnementale véhicule et permet d'interroger.

Polyphonie et potentiel discussionnel

Il existe selon nous un flou constitutif de la notion de développement durable, flou qui n'est pas un défaut mais une vertu dynamique qui impulse, mobilise une pluralité de discours, de visions et de pratiques en leur donnant un cadre commun. Différentes enquêtes et études montrent la grande plasticité (1) de l'expression « développement durable », les personnes interrogées allant même jusqu'à attribuer au développement durable un sens contraire (2) à ce que sa définition officielle lui attache. Au-delà des confusions possibles liées à la complexité des termes, nous comprendrons l'ambiguïté et la polyphonie du terme comme la résultante d'une circulation du vocabulaire dans laquelle s'opèrent des glissements, des transformations

mais aussi l'émergence d'une nouvelle problématique publique sur une scène élargie.

Le premier glissement concerne les notions de nature, d'environnement et de développement durable. Le terme « environnement » s'est imposé au détriment de celui de « nature », il a supplanté le terme « milieu » que lui préféreraient pourtant largement les scientifiques en France. Son succès est visible lors de la création du premier « ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement » en 1971. Cependant, ce terme apparaîtra et disparaîtra au gré des nouvelles appellations de ce ministère que son premier titulaire nommait « le ministère de l'impossible ». Dans l'évolution des intitulés du ministère disparaît progressivement toute référence à la nature, invitant à penser que l'environnement n'est pas une donnée, un décor mais un construit humain, engageant l'élaboration d'un ordre humain. Les variations de l'intitulé sont révélatrices des variations des préoccupations et des enjeux. Selon les termes accolés, la problématique prend une coloration spécifique, territoriale par exemple lorsque l'aménagement du territoire apparaît dans l'énoncé du Mate. L'intitulé actuel du MEDD souligne la prééminence de la question environnementale dans celle du développement durable. La priorité lexicale peut être comprise comme une priorité politique, établissant ou consacrant une hiérarchie dans les trois volets du développement durable et invitant à réfléchir sur l'ordre chronologique et logique de mobilisation des dimensions environnementale, sociale et économique. La place des termes engage donc un ordonnancement spécifique des choix retenus. Au sein d'une association comme la Fédération française des sociétés pour la protection de la nature (FFSPN), la joute verbale entre « environnement » et « nature » est une joute politique qui aboutit à l'acceptation de nouvelles thématiques comme celle de la qualité de la vie, du cadre de vie urbain, puis du développement durable, le terme « environnement » accolé au terme « nature », donnant lieu, en 1989, à l'appellation France Nature Environnement. L'homme, le citoyen, le citoyen, et plus seulement

le travailleur rural, le scientifique ou le traceur d'autoroutes sont ainsi enrôlés dans une question nouvelle, revisitée, étendue et complexifiée.

Un second niveau de circulation et de déplacement des termes peut être repéré sur un plan géopolitique. La notion de « développement durable » est issue de la pensée économique puis consacrée par le discours politique tenu par les grandes institutions internationales, l'Onu notamment, qui lui confèrent ainsi sa légitimité. Issu de la pensée économique qui s'interroge sur les inégalités et les conditions de développement économique des continents de la planète, le terme va migrer vers l'horizon politique, évoluant de milieux restreints vers la scène internationale. L'inscription de ce terme dans l'agenda international s'opère en 1987 dans le rapport Brundtland intitulé *Our Common Future*. La notion de « développement durable » va alors se diffuser en suivant un parcours *top-down*, du haut vers le bas, puis selon un mouvement transversal et horizontal. La définition énoncée dans le rapport Brundtland (chapitre 2) va être le point de départ, le grand référent à partir duquel est produite une quantité infinie d'interprétations, de citations et récitations. Elle devient la référence majeure, voire unique, en tout cas incontournable,

des discours, donnant lieu à un gigantesque travail de reprise, de citation et d'exégèse. La reprise de ce texte, du moins de certains extraits engage des visions et des enjeux spécifiques. Le second paragraphe énonçant la problématique du développement des pays du sud et de l'équité internationale est généralement gommé ou ignoré, la dimension temporelle et intergénérationnelle étant mise en avant au détri-

ment de la dimension spatiale engageant la solidarité Nord-Sud comme si les successeurs étaient préférés aux contemporains. Le rapport Brundtland est ainsi un socle ouvert, délibérément plastique qui autorise une ouverture interprétative dans laquelle va s'inscrire une multiplicité d'acteurs. La diffusion centripète va se prolonger par un modèle de diffusion horizontal dans lequel s'ouvre une stimulante et inlassable thématique du bien commun.

Notons enfin le glissement de la notion de « développement durable » née dans le sillage de la pensée économique et qui s'épanouit sur le plan politique. L'aspect économique, gestionnaire et managérial de la notion de « développement durable » n'est pas gommé pour autant mais sera l'objet d'une focalisation, d'une approche privilégiée par un certain nombre d'acteurs, les entreprises en premier lieu, ainsi contraintes de revoir leurs critères de performance et, en amont, leurs stratégies industrielles en conjuguant le financier à l'extra-financier. Apparaissent ainsi de nouveaux documents comptables, de nouveaux outils de gestion et des tableaux de bord destinés à orienter et mesurer l'action, à faciliter la prise de décision des acteurs, des investisseurs et des spectateurs (le public). Référentiels d'action et référen-

tiels d'information se construisent conjointement ; au niveau européen existe un référentiel proposant ainsi un véritable management de l'éco-conception : il s'agit du *Product Oriented Environmental Management System* (POEMS) (3), qui s'inscrit explicitement dans les logiques de la norme internationale ISO 14001 et de la norme européenne EMAS en matière d'environnement. De l'analyse du



© Florence Durand/SIPA

Les priorités lexicales ne sont pas neutres. Au sein de la Fédération française des sociétés pour la protection de la nature, la joute verbale entre « environnement » et « nature » est une joute politique qui aboutit à l'acceptation de nouvelles thématiques comme celle de la qualité de la vie, du cadre de vie urbain, puis du développement durable. L'homme, le citoyen, et plus seulement le travailleur rural, le scientifique ou le traceur d'autoroutes sont ainsi enrôlés dans une question nouvelle, revisitée, étendue et complexifiée.

cycle de vie d'un produit élaborée par les ingénieurs, on passe à un processus soucieux d'« une approche plus qualitative du diagnostic environnemental centrée sur les scénarios d'usage et guidée par des concepts tels que la dématérialisation, la réutilisation, l'usage partagé ou le passage du produit au service » (4), processus dans lequel l'information, l'échange et la remontée d'informations jouent un rôle essentiel.

La rationalité du modèle de développement durable n'exclut pas la difficulté des choix à effectuer et le conflit des rationalités en présence : faut-il sauver l'emploi et supprimer des activités polluantes ? Faut-il sauver le cours de l'action ou maintenir l'emploi, dans ce domaine, les tensions sont vives, les discussions sont contradictoires et l'écartèlement des positions est aigu.

question environnementale contient ou contiendrait un potentiel de renouvellement de la démocratie marqué par l'élargissement de son objet et de l'instance de jugement qui englobe tour à tour pouvoirs publics, savants, experts, citoyens et associations.

Un certain nombre d'organes de concertation se sont multipliés ces trente dernières années. Les dispositifs de concertation ou délibération qui ont crû à un rythme accéléré, notamment depuis la loi Barnier de 1995, ont généré deux types de réaction : d'une part, ceux qui y placent de grands espoirs, les tenants de la démocratie délibérative, et invitent à la généralisation de ce type d'organe de concertation, à sa démultiplication, encourageant toute forme de débat à tous les niveaux d'expression possible. D'autre part, ceux qui voient là une véritable ruse de la raison politique



© Michel Gunther/BIOS

La consécration et condensation de l'information passent également par un processus de labellisation, enjeu de visibilité puissant et disputé, qui rend possible l'orientation des choix dans l'espace encombré du marché. Les labels verts, ou éco labels, ou labels écologiques ou encore labels développement durable fonctionnent comme des outils de régulation, de qualité et de crédibilité dont les producteurs ont bien compris l'intérêt.

Par leur polysémie et leur exigence, l'environnement comme souci et le développement durable comme passage obligé posent la question de la révision des principes de l'action et des modalités de la prise de décision sur le plan tant économique que politique. La question environnementale constitue le berceau d'expérimentations de nouvelles modalités de dialogue et de débat qui, au fil du temps, ont pris la forme de conférences de citoyens, de nouvelles pratiques de débat public dans lesquelles se profilent la figure du citoyen vigilant et la perspective d'une démocratie délibérative qui est une sorte de nouvel idéal contemporain. La

et considèrent que les décisions et débats de poids ont lieu ailleurs, dans d'autres arènes, à l'écart d'un dialogue entre décideurs et citoyens, dénoncé alors comme superficiel. L'enjeu porte ici sur la participation directe du citoyen à la décision politique. L'analyse de la Commission locale d'information et de surveillance (Clis) (5) de Vert-le-Grand, en Essonne (6), conduit à relativiser la façon dont ce type d'organe de concertation incarne l'exigence de transparence et de démocratie attachée au développement durable. S'agissant de la diffusion des informations, nous avons observé que celles-ci, même indirectement, ne sont pas

transmises aux citoyens concernés (7). D'une certaine façon, il semble que la Clis de Vert-le-Grand se suffise à elle-même, c'est-à-dire que l'absence du citoyen, de ses réactions, et de l'expression de ses besoins, ne contrarient pas ses modalités de fonctionnement, ni la vision qu'en élaborent ses différentes catégories de membres. L'action principale de la Clis de Vert-le-Grand consiste essentiellement à construire un discours sur la responsabilité partagée par ses membres, même si cette Clis ne représente pas pour autant un espace de décision. En ce sens, le « faire » de la Clis se réduit à son « dire » : « Avec elle [la concertation] le *faire* de l'action s'estompe en faveur du *dire* de l'action à tel point que *faire* c'est avant tout *dire*. L'enjeu pour l'action collective n'est plus simplement de parvenir à *faire* quelque chose, mais de pouvoir *dire* ce « quelque chose » avec l'ensemble des acteurs qui y participent » (8). Les comptes rendus officiels des réunions de CLIS représentent parfaitement ce « dire quelque chose ensemble » par une dialectique de l'expression plurielle et par un « lissage » des discours rapportés.

Une information pléthorique

L'idéal du développement durable nous semble étroitement lié à l'idéal de transparence, à la volonté de produire et rendre publique une information exhaustive, non hiérarchisée, accessible par tous et partout.

En 1992, le sommet de Rio a débouché sur la convention internationale d'Aarhus (signée le 25 juin 1998, au Danemark, par 39 États), en référence au principe 10 (9) de la déclaration de Rio. Cette convention, qui porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, incite au déploiement d'information, liant implicitement information et démocratie. C'est pourquoi les corps de fonctionnaires d'Etat sont particulièrement mobilisés en ce sens : « *Chaque partie tâche de faire en sorte que les fonctionnaires et les autorités aident le public et lui donnent des conseils pour lui permettre d'avoir accès à l'information, de participer plus facilement au processus décisionnel et de saisir la justice en matière d'environnement* » (convention Aarhus, Article 3.2, 1998). Il en ressort que les pratiques d'information et de communication sont ainsi explicitement reliées à la notion de développement durable, de même que les pratiques éducatives, dans le but de former des citoyens à une démocratie plus participative. Cela conduit à conjuguer conjointement information, communication et éducation.

De fait, nous observons que les entreprises configurent le dire du développement durable par la livraison pléthorique d'informations : du *reporting* à l'anglo-saxonne en passant par la création de sites Internet spécifiques, des conférences de presse, des expositions itinérantes. Un outil de communication environnemental privilégié émerge : le *Rapport de développement durable* (les appellations de ce type de document sont multiples et l'expression retenue ici est à considérer comme appellation générique). A l'échelle internationale, ce type de publication correspond le plus souvent

à l'entrée en bourse des multinationales (pour le cas de la France, il s'agit de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 25 mai 2001). Inscrit au cœur du mouvement de réponse des entreprises à des lois et à des contraintes, le processus d'élaboration menant à la réalisation de ce type de rapport affecte d'abord l'organisation interne de l'entreprise : mise au jour de nouvelles données et mise en place de nouveaux outils permettant le recueil de ces données. Puis il atteint son mode d'approche d'autres acteurs de l'environnement : rencontres multiples avec les représentants des organisations, futures destinataires de ce type de document, par exemple. Et enfin, il touche à son image publique en devenant objet de jugement de la part de professionnels lors de la participation aux multiples concours d'évaluation de communication de développement durable (par exemple, en France, les *Trophées de la qualité des informations environnementales et sociales* mis en place par l'Ordre des experts comptables en 1999). La visibilité d'un rapport de développement durable est très forte et obéit à un double principe de distinction et de mimétisme. Le crédit, au sens à la fois monétaire et symbolique, de ce type de document est toujours en question. Le cadrage de l'information est assuré par des référents construits à l'échelle internationale (tel le GRI) (10), des dispositifs de certification de l'information extra financière voient le jour, conçus généralement par de grands cabinets de consulting tel Price Waterhouse Coopers. Bien souvent les entreprises s'adjoignent le concours de tiers réputés indépendants, des ONG, le WWF ou Amnesty International, et développent une stratégie de crédibilisation par un mécanisme de transfert. Le cas de l'entreprise Danone est sur ce plan intéressant car il fait intervenir, au fil des chapitres du rapport annuel de développement durable, les principales parties prenantes liées à l'activité du groupe : le témoignage d'un expert international de l'alimentation, d'un syndicaliste (secrétaire général de la fédération internationale du secteur de l'alimentation), d'un médecin de l'OMS, d'un dirigeant d'association de consommateurs, etc. Le partenariat avec le milieu sur un plan international comme le WWF et Lafarge, au niveau national, comme Monoprix et Max Havelaar, l'Oréal et la Fondation Nicolas Hulot, Sita et FNE pour la production d'une mallette pédagogique sur les déchets, Rhône Poulenc et FRAPNA ou, encore, au niveau local, comme Essonne Nature Environnement avec Sita Ile-de-France permet à chaque organisation de dire et faire le développement durable dans le même mouvement.

La consécration et la condensation de l'information passent également par un processus de labellisation, enjeu de visibilité puissant et disputé, qui rend possible l'orientation des choix dans l'espace encombré du marché. Les labels verts, ou éco labels, ou labels écologiques, ou encore labels développement durable fonctionnent comme des outils de régulation, de qualité et de crédibilité dont les producteurs ont bien compris l'intérêt. S'installe alors une véritable guerre des labels qui fait coexister des labels autoproclamés et des processus collectifs patiemment construits par des professionnels réunissant des représentants de l'Etat, des milieux producteurs et des associations de consommateurs,

résultats d'une pluralité discutante et experte qui s'accorde sur des règles et des critères de qualité.

Du côté des associations et ONG, les pratiques de communication de développement durable sont plus hétérogènes. C'est d'abord à elles que les citoyens accordent leur confiance quant à l'efficacité des actions en faveur de l'environnement (11). Encore faut-il se mettre d'accord sur la notion même d'« association environnementale ». Mais de Greenpeace à l'association Orée, le spectre d'expression des préoccupations environnementales est très large dans les milieux associatifs. Nous considérons que le processus de constitution des associations environnementales traduit dans le même temps deux modes de communication distincts. Soit elles sont créées dans le but premier de faire échec à un projet industriel ou d'aménagement et répondent alors à ce que l'on nomme communément le syndrome NIMBY (Not In My Back Yard). La communication de ce type d'association relève du spectaculaire, avec un objectif de succès immédiat. Soit ces associations de développement durable sont créées indépendamment de tout événement et correspondent à un engagement collectif sur une thématique plus ou moins large de développement durable, n'ayant plus aucun rapport avec le syndrome NIMBY. Leur communication relève alors de pratiques de *lobbying*, au niveau local, national ou international, et s'inscrit dans des stratégies de plus ou moins long terme. Bien souvent, un *continuum* allant de la communication spectaculaire à la communication de *lobbying* est observable dans l'ensemble de ces associations.

La décennie de l'éducation à l'environnement (2005-2014) menée par l'Unesco sous l'égide de l'Onu couronne la volonté d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'échelle internationale et marque l'entrée en scène de nouveaux locuteurs. L'Unesco a bâti un programme donnant aux gouvernements des moyens de promouvoir l'éducation au développement durable dans leurs politiques et plans éducatifs. Concernant la France, cela se traduit notamment par le principe énoncé en 1999 par le Comité français d'éducation à l'environnement, à savoir que si l'éducation à l'environnement est une affaire publique, elle n'est cependant pas réservée aux structures publiques. En 2003, la France met en place une stratégie nationale de développement durable renforçant le lien entre école et société civile pour permettre aux futurs citoyens d'avoir une culture en matière d'environnement et d'en faire des acteurs responsables (avril 2003 : remise du rapport Bonhoure-Hagnerelle ; décembre 2003 : colloque de l'IGEN ; janvier 2004 : création de l'Observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable au sein du Muséum national d'histoire naturelle ; circulaire du 15 juillet 2004 prévoyant un volet de 60 heures dispensé à chaque élève durant sa scolarité ; août 2005 : création du réseau francophone international de recherche en éducation relative à l'environnement). En 2003, un ensemble d'établissements scolaires met en place de façon expérimentale une « éducation à l'environnement pour un développement durable » ; il concerne dix académies pilotes et 84 établissements. Le but annoncé est que tout élève

devienne un citoyen conscient et responsable de ses actes en matière d'environnement. De nombreuses associations sont impliquées dans cette démarche (le réseau Graine, mais aussi la Fondation Nicolas Hulot), des entreprises également (Accor, Sita notamment), par le biais de la diffusion de matériels pédagogiques de différentes natures : BD didactiques, mallettes, brochures, visites d'usine, visites de parcs géologiques ou autres, témoignages, etc. sont intégrées à ces programmes, annonçant ainsi des modes d'information et d'éducation nouveaux et pluriels.

Ainsi, l'information et la communication sur le développement durable sont démultipliées, par le biais des déclarations internationales sur ce thème, par l'encouragement à l'éducation sur le développement durable, au travers des informations reprises, discutées et amplifiées par différents niveaux de la société. Cette démultiplication des informations sur le développement durable est repérable sur plusieurs plans : sur le plan spatial (de l'international au local), sur le plan du type d'organisations le prenant en charge (des institutions internationales vers les entreprises et associations internationales puis vers les institutions, entreprises et associations locales), sur le plan de la cible visée (des adultes aux jeunes enfants) et, enfin, sur le plan des moyens mis en œuvre (on peut considérer que tous les supports communicationnels disponibles sont utilisés pour dire le développement durable).

Une nouvelle rhétorique

La plasticité de la notion de développement durable et l'ouverture interprétative qu'elle permet favorisent certes un enrôlement généralisé et fournissent un cadre de discussion ouvert permettant aux acteurs de débattre du bien commun. La question de la limitation ou de la réglementation se pose dès lors, destinée à contenir d'éventuels abus et il convient sur ce point de signaler la prise de position originale et forte du BVP (12) français qui a édicté en décembre 2003 un certain nombre de règles (aujourd'hui en cours de révision) destinées à garantir la véracité, l'objectivité et la loyauté des propos tenus par les publicitaires.

Une nouvelle rhétorique émerge, destinée à des cibles toujours plus nombreuses, mobilisant une large palette de médias et faisant intervenir des registres de discours qui font émerger des tendances « lourdes ». Le développement durable n'est pas un thème que l'actualité surajouterait à l'agenda existant, le niveau « méta » qu'il engage suscite une nouvelle façon de communiquer et d'informer, marquée par une difficulté majeure : conjuguer la complexité avec un principe d'intelligibilité et d'accessibilité des messages, introduire de la certitude dans l'incertitude du savoir, introduire le changement dans les comportements sans bloquer ni bouleverser.

Les acteurs et destinataires de cette rhétorique sont de tous ordres : publics, privés, associatifs, etc. On pourrait croire que l'ordre des discours exprime la position de l'acteur émetteur ; or nous assistons à un brouillage intéressant où se redistribuent les cartes. L'acteur étatique pourrait être celui qui mobilise le plus fortement l'intérêt supérieur, à

l'inverse des attendus, la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète », lancée par l'Ademe, en 2001, tente de favoriser la prise de conscience du citoyen sur les économies d'énergie en misant sur la conciliation de l'intérêt individuel et collectif. Cette campagne constitue un dispositif au sein d'un programme (13) plus général de communication sur le sujet à destination du citoyen métissé de consommateur. Des entreprises productrices de biens s'adressent soit directement à leurs consommateurs, c'est par exemple le cas de l'automobiliste auquel s'adresse Saab, en mai 2007, qui évoque « Plus de puissance, la conscience tranquille », à travers son slogan vantant le Superéthanol

Internet, lieu de prédilection du discours environnemental et de développement durable qui voit fleurir autant de sites informationnels que discussionnels (débat publics, controverses, etc.). Les médias généralistes d'information, écrits ou audiovisuels, cessent de traiter cette question sur un mode discontinu et sensationnaliste et l'intègrent dans la continuité de l'information, l'inscrivant dans un agenda public en dehors des catastrophes ce qui contribue à le lisser, à le banaliser et à le rendre acceptable et compréhensible. Le cinéma que l'on croyait destiné à d'autres thématiques n'est pas en reste, comme en témoigne le film retentissant d'Al Gore qui a fait le tour de la planète.



© Hervé Vincent/REA

En 2003, un ensemble d'établissements scolaires met en place une « éducation à l'environnement pour un développement durable ». Le but annoncé est que tout élève devienne un citoyen conscient et responsable de ses actes en matière d'environnement. De nombreuses associations sont impliquées dans cette démarche, des entreprises également par le biais de la diffusion de matériels pédagogiques de différente nature : BD didactiques, mallettes, brochures, visites d'usine, visites de parcs géologiques...

E85. Mais le plus souvent les entreprises s'adressent à un consommateur considéré comme citoyen dans des campagnes axées sur la protection de la planète. Les élèves, au sein des établissements scolaires sont la cible d'acteurs publics (les programmes développés par des enseignants dans le cadre de programmes spécifiques), d'acteurs privés (le discours de Gaz de France sur le gaz naturel) ou associatifs (l'Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme située dans le Parc de Branféré, accueille des classes entières pendant plusieurs jours pour les sensibiliser au développement durable et à la thématique de la biodiversité).

Toute la gamme des médias est ainsi mobilisée : du traditionnel affichage (cf. l'exposition Yann Arthus Bertrand) à

Dans cette rhétorique, différents registres de passion sont mobilisés. La peur, ressort classique mais en recul, qu'il s'agisse de la catastrophe annoncée ou de l'alerte, renvoie à l'urgence de dire et à l'urgence de l'action à mener. Mais son emploi est difficile, sur le plan déontologique (prendre la responsabilité de plonger les publics dans la panique ou l'anxiété) comme sur le plan pratique (provoquer un effet paralysant). La beauté et l'esthétique des paysages font partie des registres d'expression positifs et porteurs de la thématique. Nicolas Hulot met en scène, depuis des années, l'émerveillement par une spectacularisation de la nature comme si les images parlaient d'elles-mêmes (cf. l'émission Ushuaïa), le photographe Yann Arthus Bertrand mise sur la beauté des

photos, point qui lui a été parfois reproché et a créé il y a un an une émission mi-esthétique mi-éducative mobilisant images et texte. De l'esthétique à l'éthique il n'y a qu'un pas et l'appel au respect constitue un véritable ressort (la morale selon son versant positif : responsabilité, équilibre, bien-être, souci des générations futures ou négatif : culpabiliser) dont l'efficacité en matière de changement de comportement est cependant régulièrement mise en doute.

L'adresse aux publics s'effectue selon un certain nombre de registres qui coexistent et sont mobilisés tour à tour. Le registre prescriptif et son cortège d'ordres et injonctions reste présent mais tend à s'estomper, il prend des formes variées : des répertoires de bonnes pratiques, devenus une sorte de casuistique contemporaine, à la production de slogans destinés à éveiller la conscience tel celui de Carrefour « Consommer mieux, c'est essentiel ». Le registre normatif n'en est guère éloigné et son cortège de labels et certificats qui par un sceau informent, confortent, garantissent, orientent, etc. Le registre démonstratif de la preuve est bien présent dans de nombreux documents analysés qu'il s'agisse de rapports Développement durable d'entreprises ou des rapports d'ONG ou organismes évaluateurs. Nous assistons ici à une logique de l'accumulation (indicateurs, chiffres, graphiques et autres tableaux de bord destinés à faire preuve). Enfin, émerge ce registre promis à un bel avenir eu égard à son succès actuel : le registre didactique qui se décline dans d'innombrables guides et listes de conseils réalisés par des acteurs très différents et destinés à tous les publics.

Pour conclure, nous estimons que la question du développement durable offre une double perspective : informationnelle, d'une part, communicationnelle, d'autre part. Elle suscite une réorientation et une extension du domaine de l'information dans laquelle la complexité du réel et la difficulté des choix disparaissent bien souvent derrière un cortège impressionnant de chiffres, tableaux et indicateurs dont l'intelligibilité n'est jamais garantie. De plus, elle suscite une capacité de débat, de controverse et marque comme le retour d'une forme d'idéal que l'on croyait révolu. Le développement durable comme modèle de rationalité renvoie à une volonté humaine et à la construction de possibles qui constituent un enjeu de discussion et sont une occasion de repenser les grands choix du vivre ensemble. En ce sens, il permet de réactiver une interrogation fondamentale sur les enjeux et les contours de la communication de deux manières : il invite à penser et à discuter les modalités du vivre ensemble et oblige à réfléchir la place de la communication dans ce vivre ensemble.

Notes

*chercheur au GRIPIC
nicole.dalmeida-celsa@paris4.sorbonne.fr

** docteur en sciences de l'information et de la communication, chercheur au GRIPIC
beatrice.jalenques-vigouroux@celsa.paris-sorbonne.fr

(1) Aim Olivier, « *Le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept* », GRIPIC – Journée d'étude du Celsa, « Dire le développement durable », 16 juin 2004.

(2) 31 % des personnes interrogées associent le « développement durable » à plus de croissance économique et de création d'emplois, abusées sans doute par le terme « développement » commentent les analystes de l'Ifen (« Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 », *Etudes et Travaux*, n° 39, Ifen, 2002).

(3) Le POEMS a été élaboré au sein du *Livre vert* de la Commission européenne sur la politique intégrée des produits. Dans le même esprit que les normes citées ci-dessus, le POEMS propose un processus d'amélioration continue.

(4) Abrassart Christophe, Aggeri Franck, « Eco-conception : du cycle de vie du produit au management environnemental », *Problèmes économiques*, n° 2776, sept. 2002, p. 2.

(5) Ces dernières années, en France, près de 600 commissions locales d'information ont été créées, notamment pour le suivi de sites de traitement des déchets. Le sigle Clis est « réservé » au secteur du déchet (le droit à l'information et les mesures visant à une concertation avec le public sont présents dès la loi de 1975 sur les déchets). Dans d'autres domaines d'activités existent :

- ✓ les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) concernant les risques industriels et remplacés bientôt par des Comités locaux d'information et de concertation (Clis) ;
- ✓ les Commissions consultatives de l'environnement (CCE) dans le domaine aéroportuaire ;
- ✓ les Cli (Commissions locales d'information) pour les grands équipements énergétiques, notamment le nucléaire.

(6) Cf. étude présentée dans Jalenques-Vigouroux Béatrice (2006), *Dire l'environnement : le métarécit environnemental en question*, 2000-2006. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction du Professeur Nicole d'Almeida, Celsa, Université Paris IV Sorbonne, contrat de recherche en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Aéroport de Paris et Gaz de France (septembre 2000 – janvier 2004), soutenue publiquement le 24 novembre 2006.

(7) Les rares exceptions observées, mises en œuvre par les représentants des élus ou des associations, ne correspondent qu'à des actions ponctuelles de leur part.

(8) Bratosin Stefan, *La Concertation : forme symbolique de l'action collective*, L'Harmattan, Logiques sociales, 2001, p.16.

(9) Principe 10 de la déclaration de Rio, 1992 : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.* »

(10) *Global reporting initiative*.

(11) « *Interrogés quant à savoir à qui ils accordaient le plus leur confiance à propos des problèmes d'environnement, les participants à l'enquête répondent le plus souvent « les associations de protection de l'environnement » (42 % en moyenne pour l'UE à 25). Les « scientifiques » se classent au second rang en termes de confiance accordée, avec 32 %.* » (« Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement », Eurobaromètre, Commission européenne, avril 2005).

(12) Bureau de vérification de la publicité.

(13) Nous songeons aux différentes campagnes nationales pour la maîtrise de l'énergie qui ont suivi, lancées sur 3 ou 5 ans, conjointement par la Mission interministérielle de l'effet de serre (Mies) et les ministères concernés : ministère de l'Industrie, ministère de l'Ecologie et du Développement durable. « Lancée fin mai 2004 et prolongée chaque année, une campagne de sensibilisation nationale menée par l'Ademe

se déclinera sous forme de messages informatifs et pédagogiques à travers les télévisions et les radios, et par des actions concrètes de mobilisation et de relais sur le terrain, initiées par les partenaires de la campagne (industriels, associations, collectivités). » Cette campagne de l'Ademe est accompagnée d'une campagne menée par le WWF ayant reçu le label campagne d'intérêt général (MENS, Plan Climat 2004, « Face au changement climatique agissons ensemble », 2004, p. 21-22). Ces actions relèvent de la signature commune « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe ». Ces actions sont marquées notamment par la promotion de la généralisation de l'usage de l'étiquette énergie (de A à G) pour les appareils électroménagers et les ampoules électriques.

Références bibliographiques

Almeida (d') N., La Société du jugement, *Essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion*, Armand Colin, Paris, 2007.

Akrich M (éd.), La griffe de l'ours, débats et controverses en environnement, Ecole des Mines, Paris, 2002.

Bourg D., Grandjean A., Libaert T., *Environnement et entreprises : en finir avec les discours*, Paris, Pearson Education, 2006.

Broise P. de la, Lamarche T., *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises ?*, Lille, Septentrion, 2006.

Jalenques-Vigouroux B., *Dire l'environnement : le métarécit environnemental en question*, Thèse soutenue à l'université de Paris IV (Celsa), novembre 2006.

Libaert T., *La transparence en trompe-l'œil*, Paris, Descartes & Cie, 2003.

Smouts M.C. (dir.), *Le développement durable : les termes du débat*, Paris, Armand Colin, 2005.